

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions  
Interministérielles

Bureau de la  
Programmation et du  
Pilotage de l'Action  
Territoriale de l'Etat

Dossier suivi par :  
Daniel ANSEUR

☎ : 04.68.51.67.71

☎ : 04.68.51.67.86

Mél :

daniel.anseur

@pyrenees-orientales.pref.

gouv.fr

Référence :

Perpignan,

29 SEP 2006

ARRETE N° 4625

PORTANT INSCRIPTION SUR  
L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE  
DES OBJETS MOBILIERS CLASSES  
PARMI LES MONUMENTS  
HISTORIQUES SUR LA COMMUNE D'ARLES SUR TECH

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L 622-1 et suivants du code du patrimoine relatifs au classement des objets mobiliers

VU les articles L 622-20 et suivants du code du patrimoine relatifs à l'inscription des objets mobiliers sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU le décret 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la Commission Départementale des objets mobiliers

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers en date du 7 juin 2006

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées- Orientales ;

- ARRETE -

**ARTICLE 1er** : Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les objets mobiliers suivants, situés sur la commune de Arles sur Tech

Eglise abbatiale saints Abdon et Sennen

- Immaculée Conception, détrempe polychrome sur bois, XVIIe s.
- Vierge de Montserrat, huile sur toile, XVIIIe s.:

**ARTICLE 2** :Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Maire d'Arles sur Tech, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

  
Thierry LAFASTE